



agence d'évaluation de la recherche
et de l'enseignement supérieur

Section des Unités de recherche

Rapport de l'AERES sur
l'unité :

Centre de recherche sur l'entreprise, les organisations
et le patrimoine (CREOP)

sous tutelle des
établissements et organismes :

Université de Limoges

Faculté de droit et des sciences économiques

Décembre 2010



agence d'évaluation de la recherche
et de l'enseignement supérieur

Section des Unités de recherche

Rapport de l'AERES sur l'unité :

Centre de recherche sur l'entreprise, les organisations
et le patrimoine (CREOP)

sous tutelle des
établissements et organismes :

Université de Limoges

Faculté de droit et des sciences économiques

Le Président de l'AERES

Didier Houssin

Section des unités
de recherche

Le Directeur

Pierre Glorieux

Décembre 2010



Unité

Nom de l'unité : Centre de recherche sur l'entreprise, les organisations et le patrimoine (CREOP)

Label demandé : EA

N° si renouvellement : 4332

Nom du directeur : M. Marcel BAYLE

Membres du comité d'experts

Président :

M. Didier TRUCHET, Université Panthéon-Assas (Paris 2)

Experts :

M. Christophe ALBIGES, Université de Montpellier 1

M. Sébastien NEUVILLE, Université Toulouse 1 Capitole, représentant le CNU

M. Paul TAVERNIER, Université Paris Sud (Paris 11)

M. François-Guy TREBULLE, Université Paris Descartes (Paris 5)

M. François-Xavier de VAUJANY, Université Paris Dauphine

Représentants présents lors de la visite

Délégué scientifique représentant de l'AERES :

M. Xavier VANDENDRIESSCHE, empêché et représenté au cours de la visite par M. Rostane MEHDI.

Représentant(s) des établissements et organismes tutelles de l'unité :

M. Alain CELERIER, Vice-président du Conseil scientifique de l'Université de Limoges

M. Philippe DEPREUX, Directeur de l'Institut des sciences humaines et sociales de l'Université de Limoges

Mme Pascale TORRE, Doyen de la Faculté de Droit



Rapport

1 • Introduction

- Date et déroulement de la visite :

La visite du CREOP a eu lieu le 8 décembre 2010 selon le programme suivant :

10 h - 10 h. 25 : bref entretien avec le Doyen et entretien à huis clos des membres du comité d'experts en présence du représentant de l'AERES

10 h. 25- 11 h. 40 : rencontre avec le directeur du CREOP (Marcel BAYLE), son responsable de la stratégie de la recherche (Bernard VAREILLE), en présence de quinze autres membres de l'équipe et doctorants

11 h 40- 12 h. 30 : rencontre avec les représentants de l'Université

12 h. 40- 13 h 20 : rencontre avec sept doctorants (quatre en science de gestion et trois en droit privé)

- Historique et localisation géographique de l'unité et description synthétique de son domaine et de ses activités :

Le CREOP a été créé en 2002 pour regrouper des enseignants-chercheurs de droit privé et de gestion travaillant sur les thèmes de l'entreprise, des autres organisations à vocation économique et du patrimoine. Il est resté fidèle à ce domaine de recherche auquel ses membres consacrent leur activité sous des formes variées : enseignement (notamment M2 recherche « Reprise de l'entreprise et des patrimoines », M2 recherche et professionnels « Droit de l'entreprise et des patrimoines professionnels » et « Sciences du management » ; DU d'expertise judiciaire ; IAE), colloques, responsabilités éditoriales, publications, thèses.

L'équipe occupe des locaux confortables et bien équipés, dans les nouveaux bâtiments de la Faculté de droit et des sciences économiques.

Si ses ressources bibliographiques sur papier paraissent modestes (surtout en gestion), l'unité dispose des ressources numériques usuelles et ses chercheurs ont accès à la nouvelle bibliothèque de la Faculté.

Point à noter : l'Université de Limoges a mis en place une procédure préalable d'auto-analyse par des experts extérieurs. Ceux des disciplines SHS se sont rendus sur place les 23 et 24 mars 2011. Cette procédure paraît avoir été menée avec un soin remarquable et a conduit le CREOP à amender son projet. Le rapport élaboré par ces experts est joint, pour ce qui le concerne, au bilan du CREOP.

- Equipe de Direction :

L'équipe est dirigée par le professeur Marcel BAYLE qui porte le titre de « directeur exécutif ». La fonction de responsable de la stratégie de la recherche est exercée par le professeur Bernard VAREILLE, ancien président de l'université et fondateur du CREOP. L'équipe de direction semble collégiale, encore que le rôle des spécialistes de gestion y soit peu apparent.



- Effectifs de l'unité : (sur la base du dossier déposé à l'AERES) :

	Dans le bilan	Dans le projet
N1 : Nombre d'enseignants-chercheurs (cf. Formulaire 2.1 du dossier de l'unité)	21	19
N2 : Nombre de chercheurs des EPST ou EPIC (cf. Formulaire 2.3 du dossier de l'unité)	0	0
N3 : Nombre d'autres enseignants-chercheurs et chercheurs t compris chercheurs post-doctorants (cf. Formulaire 2.2, 2.4 et 2.7 du dossier de l'unité)	9	9
N4 : Nombre d'ingénieurs, techniciens et de personnels administratifs titulaires (cf. Formulaire 2.5 du dossier de l'unité)	0	0
N5 : Nombre d'ingénieurs, techniciens et de personnels administratifs non titulaires (cf. Formulaire 2.6 du dossier de l'unité)	0	
N6 : Nombre de doctorants (cf. Formulaire 2.8 du dossier de l'unité)	23	
N7 : Nombre de personnes habilitées à diriger des recherches ou assimilées	10	10

2 • Appréciation sur l'unité

- Avis global sur l'unité :

Le CREOP réunit des chercheurs en droit privé et en sciences de gestion sur une thématique précise : l'entreprise et le patrimoine. Cette alliance bidisciplinaire au sein d'une même équipe est exceptionnelle en France. Le CREOP en tire son existence, sa légitimité, sa notoriété et une fierté justifiée.

L'alliance correspond à une réalité. D'une part, il est manifeste que l'équipe pratique effectivement et intensément cette bidisciplinarité et qu'il en résulte une fertilisation croisée bénéfique. D'autre part, elle maintient sans artifice son unité en restant très concentrée sur ses thèmes : l'entreprise et le patrimoine, en mettant notamment l'accent sur la dimension patrimoniale de l'entreprise (sous toute ses formes : sociétés, entrepreneurs individuels, groupements agricoles, coopératives...). En contrepartie, l'aspect familial du patrimoine sur lequel elle a acquis une forte notoriété, semble moins présent dans son projet.

Cette forte concentration permet au CREOP de remplir ses objectifs de recherche en dépit de sa relativement petite taille et des inquiétudes que celle-ci peut susciter (v. infra). Une très bonne entente semble régner entre ses membres, qui insistent fortement sur cette dimension conviviale. Les doctorants rencontrés soulignent (d'une manière unanime et probablement spontanée) cette atmosphère agréable et stimulante de travail et la facilité des relations avec les enseignants-chercheurs des deux disciplines. Inversement, la cohésion du CREOP l'isole entièrement - et pourrait-on écrire, résolument - de l'autre équipe juridique de l'Université, l'OMIJ. Les relations entre les deux ne sont pas mauvaises : elles semblent... inexistantes. Le fait qu'un professeur et une maître de conférences rattachés au CREOP viennent de franchir ce « rideau de fer » pour rejoindre l'OMIJ n'est pas vécu officiellement comme un drame par le CREOP mais comme la conséquence logique de l'évolution des recherches de ces deux chercheurs. On peut cependant penser qu'il y a là, dans le secteur juridique, le signe préoccupant d'une attractivité moindre du CREOP au sein de son établissement.



Par ailleurs, les relations du CREOP avec l'Université et son Institut des sciences de l'homme et des sociétés paraissent correctes à défaut d'être intenses. Le CREOP a ainsi inscrit l'un des trois thèmes de son projet (v. infra) dans un axe fédérateur défini par l'Institut : la gestion des conflits et de l'après-conflit

Dans son bilan, le CREOP note qu'il n'a pas pu mener tous ses projets à bien, en raison de l'énorme charge de travail que la création ex nihilo d'un IAE a fait peser sur ses membres, en particulier sur ceux de la section 06 du CNU. Cependant son bilan paraît très bon quoique effectivement plus intense en droit privé qu'en science de gestion.

Le nombre des publiants est élevé (avec, comme toujours, de fortes disparités de l'un à l'autre). Surtout les ouvrages, articles, contributions... produits par l'équipe sont nombreux (v. infra) et dans l'ensemble utiles et de qualité, mais plus tournés vers la recherche appliquée que vers la recherche fondamentale.

Le CREOP souligne à juste titre que sa bidisciplinarité constitue une difficulté pour trouver des supports de publication, aggravée par les pratiques très différentes au niveau national du droit et de la gestion sur ce point. S'il est manifeste que cette difficulté pèse parfois sur le niveau des revues utilisées, elle ne prive aucunement le CREOP, dans ses deux domaines, d'une véritable notoriété nationale. Mais celle-ci s'attache moins à l'équipe elle-même qu'à ses chercheurs les plus connus et notamment à son fondateur. Elle paraît plus affirmée en droit qu'en gestion. Certains membres de l'équipe exercent des responsabilités importantes dans l'édition ou dans des programmes nationaux, voire internationaux. Ils ont conduit des missions d'enseignement et de recherche en Roumanie, au Brésil et en Afrique.

Le remarquable dynamisme de l'équipe, soutenu avec constance sur la longue durée, se manifeste encore par le nombre des colloques ou séminaires d'actualisation qu'elle organise ou auxquels ses membres participent, notamment à l'occasion des réformes récentes du droit du patrimoine et de la famille (par exemple, le colloque qui s'est tenu à Limoges sur la loi du 23 juin 2006 réformant le droit des successions).

L'on sent bien que l'équipe est en outre stimulée par l'ambition de prouver qu'il est possible de faire de la bonne recherche à Limoges, c'est-à-dire dans un établissement ressenti par elle comme de petite taille et isolé géographiquement. C'est sans doute son seul point commun avec l'OMIJ. Le comité d'experts peut affirmer que la preuve est faite, si tant est qu'elle ait été nécessaire.

Pour autant, le CREOP n'oublie pas le Limousin et collabore activement avec les forces vives de la région.

Le projet du CREOP pour la nouvelle période contractuelle (qui pourrait bien être de six années du fait de l'augmentation de la durée des contrats et d'une redéfinition de la carte des « vagues ») a suscité l'approbation du comité d'experts. Il se situe dans la continuité du travail accompli et correspond bien à ses forces. Le CREOP a la volonté et les moyens de le mener à bien.

Ce projet est organisé autour de trois thèmes dont chacun est cohérent (sous réserve, comme partout, d'une part d'artifice de présentation mais qui est faible) et précis (avec une bonne répartition des responsabilités et des tâches entre les membres de l'équipe) :

- L'entrepreneuriat ;
- La prévention et la gestion des conflits dans les entreprises et organisations. Il s'agit du thème qui s'inscrit dans l'axe de recherche défini par l'Institut des sciences de l'homme et de la société ;
- L'autonomie de la personne des parties prenantes dans les entreprises et les organisations. Comme le révèle son intitulé assez peu explicite, c'est sans doute le thème le moins homogène.

A lire la dénomination de ces thèmes, le droit privé de la famille et du patrimoine est peu présent dans le projet du CREOP, alors qu'il est historiquement celui sur lequel l'équipe a bâti une grande partie de sa réputation. Cette considération peut cependant être tempérée de deux manières :

- D'une part, ce droit se trouve effectivement au sein de chacun des thèmes ;
- D'autre part, estimant probablement que ses positions en droit privé sont acquises auprès de la communauté scientifique, le CREOP a entendu mettre l'accent sur la dimension « gestion » de son activité.

A cet égard, le projet d'adhésion du CREOP à la Fédération de recherche Gaston Berger en cours de création, est important. Cette Fédération devrait unir les universités d'Orléans (« unité porteuse »), de La Rochelle, de Limoges et de Tours ainsi qu'une école de commerce (Ecole supérieure de commerce et de management).



Mais les informations dont dispose le comité d'experts sont imprécises sur le rôle précis qu'y jouera le CREOP. Si l'adhésion semble acquise, les modalités de la participation du CREOP ne sont pas encore totalement définies.

On observe aussi une forte cohérence entre le projet du CREOP et les trois axes pédagogiques de l'IAE (« Management et droit de l'entreprise », « Management et entreprises de services » ; « Entrepreneuriat »). Cette cohérence illustre l'adossement de l'IAE à la recherche menée par le CREOP.

- **Points forts et opportunités :**

L'avis global sur l'unité étant favorable, le rapport sera ici très bref puisqu'il reprend les considérations qui viennent d'être présentées.

Les points forts qui méritent d'être soulignés sont les suivants :

Le CREOP est une équipe très soudée qui a fait la preuve de son aptitude à mener une recherche de qualité dans son domaine d'activité ;

Sa bidisciplinarité fondatrice droit privé/gestion est originale, véritable et donc féconde ;

Le nombre des publiants est élevé et les publications sont de bon niveau ;

L'équipe est dynamique et active, avec la volonté de mener une recherche fondamentale mais aussi d'en valoriser les résultats au bénéfice des acteurs économiques ;

Sa notoriété est forte.

- **Points à améliorer et risques :**

Le CREOP tient un discours très consensuel mais semble en réalité cultiver un « splendide isolement » administratif. Ainsi, de manière surprenante, aucun de ses membres n'a sollicité de PEDR/PES ; il ne dispose pas de « post doc » car il n'en a pas demandé. Il n'est pas moins étonnant qu'il ne dispose d'aucun moyen propre de secrétariat et n'envisage apparemment pas de s'en doter. De même, ses crédits (45 000 €/an pour la période passée) lui suffisent. Il aurait pourtant tout intérêt à en chercher d'autres, auprès des entreprises notamment. Sans doute, une équipe habituée à tout faire elle-même et fière de le faire, n'éprouve-t-elle pas le besoin de solliciter de plus amples moyens et même y répugne, peut-être par crainte de se voir opposer un refus. Si l'on admire l'énergie que ses membres mettent à gérer seuls l'équipe, on peut aussi y voir un facteur de risque ou de fragilité dans le futur.

On l'a mesuré notamment lors de l'entretien avec les doctorants. Trop heureux de leur sort peut-être et non sans raison, acceptant volontiers les tâches extra-doctorales qui leur sont confiées, ils paraissent n'avoir guère conscience de la nécessité de mener leur thèse dans un délai raisonnable et sont assez incertains de leur projet professionnel post-doctoral.

Un autre facteur de risques tient non pas tant à la taille de l'équipe qu'à sa pérennité et à son renouvellement. Bien qu'elle s'en défende, elle semble avoir du mal à attirer de nouveaux membres et à les conserver, en gestion comme en droit. Dès lors, tout en restant fidèle comme on l'a dit à son projet initial, elle est tributaire des spécialités des entrants et des sortants : la cohérence interne des trois thèmes s'en ressent. Ainsi, il est fâcheux qu'elle n'ait à l'heure actuelle qu'un publiant en droit des sociétés ; il est d'ailleurs en fonction à l'Université Toulouse I Capitole, tout en étant au CREOP pour encore deux ans au moins.

Le comité d'experts n'a pas été convaincu par la politique de réseau du CREOP. Dans son projet comme dans son bilan, ce dernier déclare appartenir à une multitude de réseaux. Mais ce qu'il nomme « réseaux » désigne bien souvent les fonctions que remplit tel ou tel de ses membres (et d'abord son fondateur) dans des organismes extérieurs et non pas un lieu de travail commun avec d'autres équipes. En réalité, si nombre de ses membres sont reconnus au plan national voire international, l'équipe paraît assez isolée. Il est par exemple remarquable et regrettable qu'elle ne travaille pas sur contrat. Cela peut s'expliquer par la diversité d'implantation géographique des entités extérieures avec lesquelles elle travaille : en droit privé, les coopérations du CREOP sont tournées vers le sud (Toulouse I Capitole, université à laquelle appartiennent deux de ses membres) alors qu'en gestion elles le sont vers le nord (Fondation Gaston Berger) ; le PRES ne correspond pas aux zones d'affinités du CREOP et les doctorants relèvent à la fois d'une ED multisites et d'un collège doctoral local.



Enfin, la personnalité et la notoriété de son responsable de la stratégie de recherche font courir au CREOP le risque inhérent à toute organisation étroitement liée à son fondateur : celui de lui survivre difficilement lorsqu'inévitablement il devra prendre sa retraite.

- **Recommandations :**

On commencera par une recommandation... que le comité d'experts ne fait pas : la réunion de l'OMIJ et du CREOP dans une même unité. Sur le papier, elle peut paraître opportune. Il est cependant évident sur le terrain qu'elle ne fonctionnerait pas, serait artificielle et créerait des conflits qui nuiraient à l'efficacité des deux équipes. Le CREOP a un projet très précis, nettement distinct de celui de l'OMIJ, qu'il peut mener à bien dans son format actuel. Cependant, les deux équipes auraient intérêt à se rapprocher pour croiser le champ de recherche du CREOP avec la thématique générale de l'OMIJ (les droits fondamentaux).

Le comité d'experts recommande en revanche au CREOP :

De « fidéliser » les membres de l'équipe. En particulier, il est très important pour son pôle de gestion que le professeur et la maître de conférences qui viennent de le rejoindre restent dans l'équipe ;

De rationaliser autant que possible son portefeuille de relations extérieures afin de travailler véritablement en réseau avec un nombre réduit d'équipes partenaires ;

De ne plus négliger le renforcement de ses moyens administratifs et financiers. En particulier, il aurait vraisemblablement intérêt d'une part à être candidat à des recherches nationales ou européennes sur contrat (ce à quoi son adhésion à la Fondation Gaston Berger devrait l'aider en gestion), d'autre part à solliciter des financements complémentaires auprès des collectivités territoriales, des entreprises et des organisations professionnelles (conventions CIFRE, contrat ISD du CIGREF, par exemple) ;

De mieux veiller à l'harmonisation des sujets de thèse des doctorants avec les thèmes de recherche de l'équipe, à éviter une trop grande dispersion des activités des doctorants afin de les inciter à mener leur thèse dans des délais raisonnables (10 d'entre eux ont commencé leur thèse en 2005 ou avant 2005), à les aider à se poser davantage la question de leur projet professionnel au moment où ils envisagent une thèse et pendant l'élaboration de celle-ci ;

De ne pas donner le sentiment d'un moindre investissement en droit privé de la famille et du patrimoine ;

De s'impliquer davantage en droit des sociétés et des procédures collectives.

Le CREOP est une équipe qui se bat. Il ne doit pas devenir une équipe qui se ferme sur elle-même. Cela paraît important pour la continuité des bons résultats qu'il a obtenus jusqu'à présent.



- Données de production :

A1 : Nombre de producteurs parmi les chercheurs et enseignants chercheurs référencés en N1 et N2 dans la colonne projet	16
A2 : Nombre de producteurs parmi les autres personnels référencés en N3, N4 et N5 dans la colonne projet	2
A3 : Taux de producteurs de l'unité $[A1/(N1+N2)]$	84 %
A4 : Nombre d'HDR soutenues (cf. Formulaire 2.10 du dossier de l'unité)	2
A5 : Nombre de thèses soutenues (cf. Formulaire 2.9 du dossier de l'unité)	10

3 • Appréciations détaillées :

- Appréciation sur la qualité scientifique et la production :

La qualité scientifique de la production est bonne mais d'importance inégale (du fait d'une proportion très élevée de notes de jurisprudence et de chroniques par rapport aux articles et ouvrages fondamentaux). Elle est plus intense en droit privé qu'en gestion mais le CREOP a su, en croisant les deux disciplines, adopter un axe de recherche très original et fécond pour chacune d'elles.

Les publications se répartissent ainsi :

- ACL : 71
- ACLN : 22
- ASCL : 23
- Conférences et communications : 29 (dont 10 à l'étranger)
- Ouvrages scientifiques ou chapitres d'ouvrages : 39
- Ouvrages de vulgarisation ou chapitres d'ouvrages : 10
- Direction d'ouvrages ou de revues : 21
- Autres productions : 9

Les responsabilités de plusieurs membres de l'équipe dans d'autres organisations, institutions, éditeurs sont nombreuses mais les relations contractuelles d'équipe à équipe rares et peu coordonnées.

- Appréciation sur le rayonnement, l'attractivité, et l'intégration de l'unité de recherche dans son environnement :

Si le rayonnement de l'équipe en France et, dans une mesure nettement moindre, à l'étranger est important dans son domaine de recherche, son attractivité, appréciée en termes de capacité de recrutement de post-doctorants français ou étrangers ou d'obtention de financements externes, est insuffisante. Cela vient en grande partie de ce que le CREOP ne fait guère d'efforts pour améliorer son attractivité, à l'exception notable de sa politique active d'organisation à Limoges de colloques nationaux ou internationaux.

L'intégration du CREOP dans son environnement local est bonne.



- **Appréciation sur la stratégie, la gouvernance et la vie de l'unité:**

Petite équipe très soudée autour de la personne de son fondateur et très convaincue de la pertinence de sa bidisciplinarité droit privé/gestion, le CREOP n'a pas besoin de structure interne complexe. Sa gouvernance assez informelle est efficace. Si la communication interne et externe paraît le préoccuper assez peu, c'est sans doute qu'il estime n'en avoir pas besoin. De fait, sa réputation ancienne, les colloques qu'il organise à Limoges (ou à l'organisation desquels il participe ailleurs), les activités pédagogiques de ses membres (notamment à l'IAE désormais) constituent une stratégie réaliste.

- **Appréciation sur le projet :**

Le projet est de qualité et parfaitement en ligne avec la stratégie et les capacités du CREOP. Il est original et pour cette raison comporte le risque de tout travail pluridisciplinaire : celui de n'être reconnu par aucune des disciplines, en termes de supports de publication et de sections du CNU (qualification et agrégation). Mais ce risque, le CREOP l'assume depuis sa création et, somme toute, a su le conjurer jusqu'à présent.

Le CREOP (qui se satisfait de petits moyens) a, en l'état actuel de ses forces, la capacité de mener à bien son projet de recherche durant la période couverte par le contrat d'établissement.

Intitulé UR / équipe	C1	C2	C3	C4	Note globale
Centre de recherche sur l'Entreprise, les Organisations et le Patrimoine	A	A	B	A	A

C1 Qualité scientifique et production

C2 Rayonnement et attractivité, intégration dans l'environnement

C3 Gouvernance et vie du laboratoire

C4 Stratégie et projet scientifique



Statistiques de notes globales par domaines scientifiques
(État au 06/05/2011)

Sciences Humaines et Sociales

Note globale	SHS1	SHS2	SHS3	SHS4	SHS5	SHS6	Total
A+	2	8	2	11	5	6	34
A	12	33	12	13	32	18	120
B	11	37	6	22	19	5	100
C	8	4	2	6	1		21
Non noté	1						1
Total	34	82	22	52	57	29	276
A+	5,9%	9,8%	9,1%	21,2%	8,8%	20,7%	12,3%
A	35,3%	40,2%	54,5%	25,0%	56,1%	62,1%	43,5%
B	32,4%	45,1%	27,3%	42,3%	33,3%	17,2%	36,2%
C	23,5%	4,9%	9,1%	11,5%	1,8%		7,6%
Non noté	2,9%						0,4%
Total	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%

Intitulés des domaines scientifiques

Sciences Humaines et Sociales

- SHS1 Marchés et organisations**
- SHS2 Normes, institutions et comportements sociaux**
- SHS3 Espace, environnement et sociétés**
- SHS4 Esprit humain, langage, éducation**
- SHS5 Langues, textes, arts et cultures**
- SHS6 Mondes anciens et contemporains**

Limoges, le 22 mars 2011

Le Président

à

Monsieur le Président
AERES
20 rue Vivienne
75 002 PARIS

Service Recherche

Affaire suivie par V. REYTIER

Tél. 05 55 14 91 49
Fax. 05 55 14 91 88
recherche@unilim.fr

Nos réf : Rech&VR n°530

OBJET

**Rapport d'évaluation S2UR120001493 – Centre de recherche sur
l'Entreprise, les Organisations et le Patrimoine - 0870669E**

Monsieur le Président,

Le personnel et la direction du Centre de Recherche sur l'Entreprise, les Organisations et le Patrimoine, et l'Université, tiennent à remercier le comité d'évaluation AERES pour la qualité de son travail d'expertise, et s'engagent à mettre en œuvre les démarches visant à satisfaire aux recommandations inscrites dans ce rapport.

L'Etablissement souhaite cependant corriger ce rapport sur un point particulier. Au bas de la page 6, est mentionnée la phrase suivante : « *Cette remarque doit cependant être tempérée par une considération géographique qui concerne sans doute toute l'Université de Limoges, tenue par sa taille et sa localisation de travailler avec des entités extérieures plus subies que choisies.* »

L'Université tient à souligner que cette phrase est déobligeante et déplacée. Elle demande à que ces propos inacceptables soient retirés du rapport définitif.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de ma considération distinguée.


J. FONTANILLE

